



GUIDE D'ACCRÉDITATION MÉDIAS

Contenu

Gala Dynastie.....	2
Conditions à remplir et pièces justificatives à fournir pour l'accréditation	2

Gala Dynastie

Conditions à remplir et pièces justificatives à fournir pour l'accréditation

Le Gala Excellence Dynastie s'engage à travailler avec les reporters et les chroniqueurs de la presse traditionnelle, des "nouveaux médias" et des médias indépendants qui touchent leur public par l'intermédiaire de blogues, de podcasts, de blogs vidéo, de radios communautaires ou en ligne, de formats à tirage limité qui diffusent régulièrement du contenu destinés au grand public. Vous trouverez ci-après les lignes directrices utilisées par le Gala Dynastie pour accorder ou non une accréditation médias.

- Après l'événement pour laquelle vous êtes accrédités, vous êtes dans l'obligation d'envoyer un lien vers votre couverture médias à l'adresse:
medias@galadynastie.com
- Le Gala Dynastie se réserve le droit de demander des données de trafic auprès d'un tiers lors de l'examen de votre demande.
- Pour les "nouveaux médias", la décision d'accorder ou non l'accès n'est certes pas fondée uniquement sur les données relatives au trafic ou aux abonnés mais nous demandons aux requérants d'être suffisamment transparents en ce qui concerne leurs activités afin que nous puissions prendre une décision juste dans les meilleurs délais.
- Si le média pour lequel vous travaillez est relativement récent, vous devez pouvoir fournir des pièces démontrant que vous avez déjà écrit de nombreux articles sur des questions relatives et devez présenter deux vidéos, podcasts ou articles que vous avez signés ou des liens vers ces vidéos, podcasts ou articles.
- Nous attendons des blogueurs ayant obtenu l'accès aux réunions et manifestations du Gala Dynastie qu'ils aient un comportement professionnel. Tous ceux qui ne se conformeront pas aux normes attendues de représentants de médias professionnels courent le risque de se voir retirer leur accréditation.

Les publications imprimées et en ligne

- Doivent être accessibles au grand public
- Publiées au moins six fois par an par un organisme dont l'activité commerciale principale est l'édition

Les agences de presse

- Doivent couvrir l'actualité pour des abonnés, par exemple, journaux, périodiques ou chaînes de télévision;
- Veuillez soumettre 2 exemplaires d'articles ou émissions signés par le journaliste publiés au cours des quatre derniers mois ou les liens vers ces articles ou émissions.

Les organismes de radiodiffusion

- Doivent diffuser des programmes d'actualités et d'information destinés au grand public.
- Les sociétés indépendantes de production de films/documentaires/vidéos peuvent être accréditées que si elles sont officiellement mandatées par une station de télévision par l'intermédiaire d'une lettre de mission;
- Veuillez soumettre des émissions publiées au cours des quatre derniers mois.

Les journalistes indépendants, y compris les photographes

- Doivent fournir des documents indiquant clairement qu'ils sont en mission pour le compte d'un média bien précis. Des éléments indiquant qu'ils fournissent régulièrement des contenus journalistiques à des médias reconnus peuvent éventuellement être acceptés en l'absence de lettre de mission, à la discrétion de l'équipe de communication du Gala Dynastie.

Les blogueurs et les représentants des médias communautaires

- Seront accrédités, à condition que le contenu produit soit jugé pertinent pour le secteur d'activité. Leurs actualités devront être mises à jour de manière régulière et être accessible au grand public.